

Le 19 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue devant public, le lundi 19 décembre 2022, de 20 h à 20 h 40 en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse, à laquelle assistaient :

Mme Manon Bélanger, conseillère
Mme Joceline D'Amour, conseillère
M. Charles Garon, conseiller
M. Frédéric Landry, conseiller
M. André Asselin, conseiller
M. Rogé Francoeur, conseiller

formant quorum.

Mme Anne Desjardins, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion

Le quorum étant respecté, Mme la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue et fait des vœux de nouvelle année.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Anne Desjardins, directrice générale et greffière-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

234-2022

Il est proposé par Mme Jocelyne D'Amour

et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour l'année financière 2023
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du budget de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour l'année financière 2023

CONSIDÉRANT

que le Conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour l'année financière 2023 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

235-2022

IL EST PROPOSÉ par M. Rogé Francoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le budget pour l'année financière 2023 soit adopté et qu'il décrète et statue ce qui suit :

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessous, le Conseil prévoit les revenus suivants :

Revenus

Taxes foncières générales	909 655 \$
Taxes spéciales pour service de la dette	31 616 \$
Matières résiduelles	65 100 \$
Entretien des cours d'eau	56 852 \$
Vidange des fosses septiques	47 351 \$
Paiements tenant lieu de taxes	6 350 \$
Transferts	103 434 \$
Autres revenus de sources locales	93 754 \$
Total des revenus de fonctionnement :	1 314 112 \$

Revenus d'investissement	1 001 837 \$
Surplus accumulé	5 000 \$

Total des revenus **2 320 949 \$**

Dépenses de fonctionnement

Administration générale	383 738 \$
Sécurité publique	178 573 \$
Transport	325 343 \$
Hygiène du milieu	252 722 \$
Santé et bien-être	1 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	110 645 \$
Loisirs et culture	35 848 \$
Frais de financement	5 142 \$

Total des dépenses de fonctionnement : **1 293 011 \$**

Dépenses d'investissements

Transport – travaux de voirie	951 838 \$
Hygiène du milieu- infrastructures-eaux usées	50 000 \$
Frais de financement	26 100 \$

Total des dépenses d'investissement **1 027 938 \$**

Total des dépenses **2 320 949 \$**

4. Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2023, 2024 et 2025

CONSIDÉRANT

que le Conseil doit préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025;

236-2022

IL EST PROPOSÉ par M. André Asselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 qui se répartit comme suit :

PROJET	2023	2024	2025	Total
Remb. Dette	26 100 \$	26 700 \$	27 000 \$	79 800 \$
Sécurité publique		30 000 \$	40 000 \$	70 000 \$
Transport	951 837 \$	100 000 \$	200 000 \$	1 251 837 \$
Hygiène Milieu	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$
Rénov. Bâtiment	60 000 \$			60 000 \$
Total	1 087 937 \$	206 700 \$	317 000 \$	1 611 637 \$

Distribution d'une copie du budget

237-2022

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une copie du budget pour l'année 2023 soit distribuée à chacune des adresses civiques de la Municipalité via un média-poste pour les résidents permanents, quant aux résidents saisonniers une copie du budget sera annexée à leur compte de taxes 2023.

5. Période de questions

La période des questions a permis d'expliquer les éléments de la hausse du budget: augmentation des couts du déneigement et de l'entretien, ajustement des couts de la main-d'œuvre en tenant compte de l'indice du prix à la consommation tel qu'il apparaît dans le règlement sur la rémunération, nouvelle ressource partagée (agent de développement) , augmentation des quotes-parts à la MRC, Sûreté du Québec, régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest, matières résiduelles, amélioration des systèmes informatiques et de communications (ex. site web), expertise pour moderniser notre réglementation dans le cadre de révision du plan d'urbanisme. Le taux de taxation pour 100 \$ d'évaluation passera de 76 cents à 82 cents pour l'année 2023. En matière d'investissement en 2023, des travaux sont prévus pour la réparation des 3 ponceaux sur le rang de la Haute-Ville, des travaux qui permettront d'améliorer de façon significative cette route et d'assurer la sécurité des usagés.

6. Clôture et levée de la séance

238-2022

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Rogé Francoeur

et résolu à l'unanimité des membres présents la clôture et la levée de la séance à 20 h 40.

Signature du procès-verbal

Mme Nicole Généreux,
Mairesse

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Greffière-trésorière